

Association agréée par arrêté préfectoral du 31 mai 2018

62 rue Alexis Piron

63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 83 63 66

Courriel : [pddne@laposte.net](mailto:pddne@laposte.net)

Site : <http://www.pddne.eu>

## PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

**Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'association agréée Puy-de-Dôme Nature Environnement, réunie le 30 mars 2024 à Clermont-Ferrand, salle Victor Hugo.**

### **Ordre du jour :**

Discussion et votes sur le rapport moral  
le rapport financier 2023 et la cotisation 2024  
le rapport d'activité 2023

Perspectives et projets pour 2024  
Élection du Conseil d'Administration

***Présents et mandats : 40 adhérent-e-s***

### ***Premier vote, Rapport moral***

Au fil des ans, le constat que nous pouvons faire est le même : le nombre d'adhérents se maintient, les recettes de cotisations sont en hausse cette année, mais la pyramide des âges des adhérents et des membres du conseil d'administration ne s'est pas améliorée.

Pourtant, il y a du travail sur la table pour notre association agréée pour l'environnement. Malgré une urgente transition écologique à réaliser, l'eau n'est toujours pas un bien commun, le gouvernement a fait récemment des concessions à la FNSEA et s'engage pour accélérer et simplifier des procédures allégées des normes environnementales en prévoyant de changer les indicateurs de pesticides épandus et les diminutions des contrôles. Ce qui est la fin du plan Ecophyton un recul de trente ans !

*Nous siégeons dans des assemblées officielles, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Valrom, à la Commission de Suivi du Site de Vernéa (l'incinérateur que nous avons combattu), au Comité Départemental de la Nature et des Paysages, dans les comités de pilotage des zones Natura 2000 (stoppés cette année par Laurent Wauquiez), et à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Mais nous ne pouvons pas dire que notre parole soit écoutée religieusement.*

*L'essentiel de nos activités est de déposer des avis de bon sens environnemental dans les enquêtes et consultations publiques, guère plus pris en compte, sur des projets inquiétants... Et de militer de concert pour un monde meilleur au sein de collectifs comme Eau Bien Commun (Volvic et ses pompages exorbitants l'été), Comité 63 sans OGM, le Collectif d'associations contre l'incinération des déchets, Rural Villages qui lutte contre l'artificialisation des sols), souvent avec FNE 63, ATTAC 63, Alternatiba et les Soulèvements des Volcans. Et nous y avons le plaisir de coopérer*

*souvent avec des jeunes citoyens et citoyennes inquiet-e-s pour l'avenir, qui sont nombreux et très motivés, et qui ne militent pas de la même façon que nous, membres d'une association âgée de 28 ans, et même de 46 ans depuis la création de l'AEDELEC\_*

Le Président

***Le rapport moral est adopté à l'unanimité***

\* \* \* \* \*

***Second vote : Rapport d'activités 2022***

## **Gestion des déchets :**

Nous continuons de participer à la CCSPL (Commission de Consultation des Services publics locaux) du Valtom et à la CSS (Commission de suivie de site) de Vernéa/SUEZ (incinérateur). Nous nous affrontons à un problème récurrent de délais trop courts entre la convocation et la réunion. Cela limite notre capacité à étudier les documents aggravée par l'indigence des textes fournis et la nécessité qui nous est faites de réclamer d'autres comptes rendus. Nous avons même constaté qu'un arrêté préfectoral modifiant le fonctionnement de l'incinérateur n'était pas visible sur le site Internet de la préfecture ! Nous avons attendu 18 mois pour obtenir la réunion annuelle de la CSS Vernéa/SUEZ pour laquelle il manquait des documents dans les délais.

Nous constatons que le Valtom recherche à remplir au maximum légal l'incinérateur bien que les citoyens diminuent leur quantité de déchets non triés. C'est ainsi qu'il en vient par camions d'Aurillac (Cantal). La construction du réseau de chaleur issu de l'incinérateur oblige à la pérennité de cette usine polluante malgré les efforts de réduction des déchets de la population.

## **Eau Bien Commun**

Le collectif poursuit le recours au Tribunal Administratif contre l'arrêté cadre sécheresse de la préfecture qui exonère de toutes contraintes les prélèvements d'eau en nappes profondes (embouteilleurs dont les Eaux de Volvic). Le temps passe et un nouvel arrêté est pondu chaque année, ce qui nous oblige à nous adapter avec des frais d'avocat en plus. En fait, seules les 5 associations requérantes dont Puy de Dôme Nature Environnement participent à ce collectif.

## **Compte rendu de la réunion publique sur le PER Lithium à Vic le Comte**

Une réunion publique organisée par les communes de Coudes Parent Vic-le-Comte a eu lieu vendredi 20 octobre 2023 à 19h30, gymnase de la Molière à Vic Le Comte en présence de la société SUDMINE à .l'origine du projet et de la DREAL

Cette réunion a été houleuse du fait de l'inquiétude (en cas d'exploitation confirmée) par rapport aux quantités énormes d'eau qui allaient être utilisées, aux produits chimiques très polluants nécessaires à la filtration du lithium depuis les boues qui remontent du forage , et au faible capital de SUDMINE comparé aux risques .encourus (fuites, pollutions, tremblements de terre comme en Alsace)

En particulier SUDMINE a du abandonner un autre de ses projets d'exploration minière aurifère au pays Basque devant une grosse mobilisation populaire. Bruno Le Maire leur a en effet refusé le permis mais peut-être aussi parce qu'il y possède une propriété

Six cents personnes ont tout de même assisté à cette réunion pendant 2 h 30 alors qu'avait lieu un match de .la coupe du monde de rugby

Le responsable de SUDMINE, présentée comme une startup de 35 copains, et handicapé par une extinction de voix, poussé dans ses derniers retranchements , n'a finalement eu comme défense finale que la mise en place d'une Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS) et surtout le fait que seulement 10% des

!recherches débouchaient sur une exploitation

Au cas où cette recherche débouche effectivement sur une exploitation il a surtout demandé qu'on leur fasse confiance, et qu'ils avaient les meilleurs spécialistes

.SUDMINE a été la seule à répondre à l'appel à projet de recherche lors de la mise en concurrence

Cette startup, atypique, SUDMINE a été constituée par un apport de 10 000€ par les 35 copains du démarrage et aujourd'hui ses fonds propres ont été estimés à 227 000€, ce qui n'est pas rassurant s'il faut anticiper des indemnités (à moins qu'il n'y ait des assurances sur ce type de projet minier)

.Les résultats de SUDMINE seraient négatifs depuis plusieurs années

Pour ce qui est de la procédure elle-même, la DREAL nous a expliqué qu'à partir de juillet 2024(?) les Maires des communes concernées seraient obligatoirement dans la boucle. D'après les textes actuels, les Maires peuvent ne pas être consultés ce qui expliquerait pourquoi SUDMINE et la DREAL n'auraient, initialement, même pas cherché à rencontrer les 3 maires concernés

!Merci donc à eux d'avoir organisé cette réunion publique

## **Méga-bassines dans le Puy-de-Dôme**

Trente six exploitants agricoles irriguants regroupés dans l'Association Syndicale Libre des Turlurons veut pomper 2 300 000 m<sup>3</sup> d'eau dans l'Allier pour remplir deux méga-bassines à Bouzel (14 ha) et Saint-Georges-sur-Allier (18 ha), pour 25 millions d'euros subventionnés à 70 %. Le projet est actuellement retardé . Celle de Saint-Georges ne pourra se faire parce que c'est une ancienne zone humide ! Le sol trop marécageux ne pourra supporter les 10 mètres d'eau et la terre excavée ne pourrait constituer une digue solide... En recherche d'un autre lieu, le projet est toujours en cours,

Il relève d'un modèle agricole qui est reconnu aujourd'hui dépassé et dans l'impasse, il retarde une transition vers une agriculture durable, économe en eau qui devrait être un bien commun non accaparé et respectueuse des sols (moins de maïs, assolement, haies bocagères...). Avec le débit de l'Allier qui diminue, en respectant son débit minimum de 47 m<sup>3</sup>/seconde, ils n'auraient même pas pu pomper la quantité prévue ces dernières années. Stocker l'eau à l'air libre, c'est en voir un tiers environ s'évaporer... Puy-de-Dôme Nature Environnement prépare la résistance avec le collectif Bassines Non Merci 63.

## **Méga-carrière de lithium :**

Le groupe Imerys veut ouvrir une énorme mine souterraine sous sa carrière de kaolin à Echassières, dans le Sud de l'Allier. Son objectif est d'extraire 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium par an, pour 5000 tonnes de lithium pur, pour vingt cinq ans, à partir du mica présent dans le granite souterrain. Le massif dit de la Bosse est un château d'eau pour les bassins fragiles du Cher et de la Sioule qui est menacé par des excavations jusqu'à 750 mètres de profondeur, par les besoins en eau des traitements et par les pollutions qui vont être engendrées.

Puy-de-Dôme Nature Environnement qui a l'expérience des dégâts et des négligences scandaleuses des travaux miniers pour l'uranium dans les secteurs de Lachaux et d'Ambert, est concernée aussi.

Nous sommes en lien avec l'association locale Préservons le forêt des Colettes et nous nous préparons au débat public qui s'ouvre en ce moment. Sur le fond, un investissement aussi énorme est-il si sûr quand on connaît la volatilité des cours du lithium ? la course en avant de l'extractivisme se justifie-t-elle ? Pourquoi tant de lithium, aux ressources non inépuisables pour des gros SUV très lourds ? Pourquoi ne pas plutôt investir dans des batteries au sodium, moins onéreuses ?

## **Travail avec ACTESS en 2023**

9 réunions eurent lieu en 2023

Le 1<sup>er</sup> semestre de l'année fut consacré à la rédaction - à 4 ou 5 - d'une note de 4 pages et demi de propositions concrètes sur le règlement du futur PLUI

Les points importants rédigés de cette note furent présentés aux 2 élus responsables du futur PLUI :

Christine Mandon, VP de la CAM et maire d'Aulnat, et Grégory Bernard, adjoint à l'urbanisme de Clermont-Fd (et véritable artisan de ce PLUi) le vendredi 2 juin au cours de la seule et unique rencontre de l'année que nous eûmes avec eux. Pendant cette rencontre, Grégory Bernard a monopolisé la parole les 2/3 du temps.

Notre note complétée fut envoyée par Colette Boudou (coordinatrice du groupe et membre d'ATTAC - Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) à la CAM début juillet. Depuis pas une nouvelle directe, même pas un accusé de réception.

Une réunion entre partenaires de l'environnement et CAM eut lieu le 11 juillet. Malgré des demandes écrites et un échange direct de ma part avec Grégory Bernard, nous n'y fûmes pas invités.

Début septembre, le groupe Urbanisme d'Actes se réunit à nouveau. Après avoir regardé l'ensemble du document-projet de règlement du PLUi, Colette Boudou (ATTAC) coordinatrice de notre groupe fait observer en septembre qu'aucune de nos propositions n'est reprise dans le projet (il s'agit encore de grandes lignes, mais claires toutefois). Adrienne d'Alternatiba annonce souhaiter réagir publiquement dans la presse. J'approuve des 2 mains.

Or, six mois plus tard, cette réaction publique n'a toujours pas eu lieu. Le groupe Urba d'Actess tourne, vire, hésite et ne décide toujours pas à faire connaître publiquement le manque de concertation de la CAM, ni l'absence de prise en compte de nos propositions. Nous le regrettons.

Nous avons également participé:

à un après-midi sur «la culture de l'Aménagement du territoire» le 27 septembre organisé par l'Agence d'Urbanisme de Clermont-Fd en préambule aux 40 èmes assises des Agences d'Urbanisme de novembre.

ensuite à un atelier « Habiter Autrement le Grand Clermont » à Vic le Comte le 28 septembre organisé par le Grand Clermont (SEPAC),

puis aux Assises nationales de Agences d'Urbanisme que Clermont-Ferrand accueillait du 15 au 17 novembre 2023,

enfin à une rencontre le 16 novembre au soir avec les comités de quartiers de Clermont qui, pour certains, de leur côté, ont bcp travaillé sur le PLUi.

Enfin, nous sommes allés à 2 réunions publiques (2 sur 3) sur le thème du règlement du PLUi à St Genès Champanelle et Blanzat les 14 et 22 novembre 2023.

Début 2024 nous nous sommes retrouvé, le groupe Urbanisme d'Actess, une fois. Et avons enfin été invités à rencontrer une 2de fois Grégory Bernard, ainsi que 2 cadres de la CAM, le 27 mars. Cette rencontre s'est moins mal passée que celle du 2 juin : nous avons pu nous exprimer. Pour autant, le règlement du PLUi, très vaste, complexe et encore trop imprécis, s'est fait en tenant peu compte de nos remarques.

## **Travail avec Rural Villages**

Nos rencontres se sont poursuivies à raison d'une tous les 2 mois/2 mois et demi, en général à Terre de Liens qui assure une partie du secrétariat. Vieille juridique autour:

du PLUi de la CAM,

du SCOT du Gd Clermont (alerte en ce moment au sujet de l'ouverture d'une zone à l'urbanisation à Cébazat),

du PLUi de Mond'Arverne-Communauté, com-com à qui l'Etat a demandé à l'automne 2023 de revoir sa copie, car il comportait trop d'illégalités. Vicoitre due en grande partie à l'association Stop Urba 63 d'Orcet qui travaille beaucoup et efficacement depuis environ 2 ans.

de Bassines non merci, des prises de positions de Wauquiez etc...etc

## **Suivi de la CDAC -Commission Départementale d'Aménagement Commercial**

appelée à statuer départementalement sur tous les projets de commerces supérieurs à 300 m<sup>2</sup>. Présence alternative avec d'autres associations : notre représentante y a participé deux fois en 2023.

## **Natura 2000 :**

Ce sont des zones naturelles, réservoirs de biodiversité, repérées depuis 1992. Des pratiques vertueuses, non contraignantes pour préserver la nature, y sont cultivées entre naturalistes, agriculteurs-tices et collectivités. Depuis janvier 2023, l'autorité administrative des sites Natura 2000 terrestres a été transférée de l'Etat aux

régions. Fidèle à sa croisade antiécologistes. le président de la région Aura, Laurent Wauquiez, a décidé de renoncer aux subventions européennes d'animation pour les sites Natura 2000 de la région (261 sites, 14 % du territoire). En tant qu'association agréée, nous siégeons aux comités de pilotage des sites du département. Il n'y en a eu aucun en 2023 !

Finalement, en fin d'année, avec des crédits restants FEADER, européens, de l'année précédente, il semble que la région recule un peu. Aux parcs naturels régionaux se verront confiés les sites sur son territoire, les autres, plus tard au Conservatoire d'Espace Naturel. Le parc Livradois-Forez animera quinze sites et le parc des Volcans d'Auvergne huit. Avec bien sûr moins de crédits et donc moins d'animateurs...

Celles et ceux qui sont intéressé-e-s pour suivre leurs comités de pilotage qui, espérons le, vont repartir, contactez-nous !.

**Nous étions aussi présents :** au forum des associations de Clermont-Fd le 9 septembre, au jardin Lecocq ; la foire bio Pollen, à Blanzat n'a pas pu avoir lieu en 2023.

**Le rapport d'activité 2022 est adopté à l'unanimité**

**Election du conseil d'administration :**

**Sont élu-e-s :**

M. Roger Anglaret, retraité, domicilié 69 boulevard Charcot, 63100 Clermont-Fd, français ;

Mme Marie-Christine Belouin, retraitée, domiciliée 2 rue du Puy-de-Dôme, 63430 Pont-du-Château, française ;

M. Marcel Breugnot, retraité, domicilié 10 rue Sanitas, 63200 Mozac, français ;

Mme Marie-Jeanne Déat, retraitée, domiciliée 36 avenue docteur Besserve, 63430 Pont-du-Château, française ;

M. Bernard Gisset, 29 avenue Henri Pourrat, 63200 Riom, français ;

M. Jean Louis Leleu, retraité, 5 place du Guéry, 63800 Cournon, Français ;

M. Yves Reverseau, retraité, domicilié 3 rue Neuve des Carmes, 63000 Clermont-Fd, français ;

M. Maurice Rosseel, retraité, domicilié à Grandville, 63410 Loubeyrat, français ;

M. David Sheehan, retraité, domicilié 29 rue de la Sioule, 63800 Cournon, français ;

et Mme Maryse Veyssièrre, retraitée, domiciliée à Ferluc, 15380 Moussanges, française.

**Vote : Montant de la cotisation.**

Nous sommes actuellement 90 adhérent-e-s. Proposition de maintenir le montant de la cotisation à 10 Euros, minimum, voire de la baisser à 5 Euros pour les adhérent-e-s particulièrement précaires. Merci aux adhérent-e-s qui apportent volontairement une contribution supérieure.

***Le maintien du montant de la cotisation à 10 euros est adopté à l'unanimité.***

## COMPTE DE RESULTAT 2023

		PDDNE	RECETTES	DEPENSES	2022	CHARGES			
<b>PRODUITS</b>						<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>VENTES</b>						INTER	internet	135,07	122,87
VD	Ventes diverses		-		94,25	TEL	frais téléphone	-	0,00
	<b>sous total</b>		-		<b>94,25</b>	FP	frais postaux	-	406,53
<b>DONS ET ADHESIONS</b>						FD	frais divers,...	628,43	106,07
COT	Cotisations adhérents 2023	3 209,00			2781,00	ASS	assurances	145,63	139,29
DON	Dons	-			630,91	MAT	matériel et fourniture de bureau	-	85,00
ANI	animations	-			0,00		<b>sous total</b>	<b>909,13</b>	<b>889,76</b>
	<b>sous total</b>	<b>3 209,00</b>			<b>3396,33</b>	<b>AUTRES CHARGES</b>			
<b>SUBVENTIONS</b>						DOC	Documentation, abonnements, revues...	1 184,86	1083,98
SUB	Subventions	-			0,00	ANI	Animations	-	343,25
	<b>sous total</b>	-			<b>0,00</b>	SEV	Impression de SEVES	428,40	1003,20
<b>AUTRES RECETTES</b>							<b>sous total</b>	<b>1 613,26</b>	<b>2430,43</b>
RF	recettes financières	-			189,19	<b>AUTRES FRAIS VARIABLES</b>			
INTER		-			0,00	JUR	Affaires juridiques	-	620,00
JUR	affaires juridiques	-			0,00	FF	Frais financiers	-	0,00
DOC	documentation	-			0,00	MAR	achat de marchandises destinées à la revente	-	0,00
FNR	frais non remboursés	-			0,00	DON	Dons externes	-	0,00
	<b>sous total</b>	-			<b>189,19</b>	ADH	Adhésions externes	147,00	165,00
<b>COMPTES D'ACTIONS DIVERSES</b>						FNR	frais non remboursés	-	0,00
		-			-		<b>sous total</b>	<b>147,00</b>	<b>785,00</b>
		-			-	<b>COMPTES D'ACTIONS DIVERSES</b>			
		-			-		<b>sous total</b>	-	-
	<b>Total PRODUITS =</b>	<b>3 209,00</b>			<b>3695,35</b>	<b>Total CHARGES =</b>		<b>2 669,39</b>	<b>4105,19</b>
<b>RESULTAT</b>								<b>539,61</b>	<b>-409,84</b>

## BILAN 2023

1 Euro = 6,55957

<b>BILAN - ACTIF</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>BILAN - PASSIF</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>DISPONIBILITES</b>				fonds propres			
CCP		1 531,13	1 073,46	Résultat de l'exercice			
Caisse d'épargne		38 026,24	38 026,24	<b>I - Sous total</b>			
caisse		184,41	102,47	<b>39 114,29</b>	<b>38 574,68</b>		
	<b>I - Sous total</b>	<b>39 741,78</b>	39202,17	<b>DETTES</b>			
<b>CREANCES</b>				fournisseurs			
clients		-	-	<b>II - Sous total</b>			
autres créances		-	-	<b>COMPTES GERE PAR L'ASSOCIATION</b>			
	<b>II - Sous total</b>	-	-	Compte Collectif/FTH	246,44	246,44	
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>				Compte incinérateur	56,05	56,05	
<b>39 741,78</b>	<b>39 202,17</b>			compte collectif glypho	325,00	325,00	
				<b>III - Sous total</b>	<b>627,49</b>	<b>627,49</b>	
				<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>			
				<b>39 741,78</b>	<b>39 202,17</b>		

PRODUITS : VD: ventes réalisées sur les stands ( foire bio, forum social, conférences...)

COT: le volume des adhésions est en légère baisse.

CHARGES : INTER: gestion du site internet

FP et TEL: frais postaux (enveloppes, timbres...) et téléphone.

FD: dépenses divers (photocopie, déplacements ...)


ASS: assurance ADH: adhésion à d'autres associations (collectif 63 sans OGM, réseau sortir du nucléaire, ATTAC63 ...)

SEV : édition de Sèves JUR : frais juridiques (avocat recours TA arrêté cadre sécheresse)

**soit un résultat positif de 539,61 € pour l'année 2023.**

**Le rapport financier est adopté à l'unanimité**

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 juin 2024,



Yves Reverseau, président